

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0035117

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

19/09/2017  
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 044444 Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Jaber Abderrahim

Date de naissance : 30-12-1960

Adresse : Inara 1 Rue 13 N° 32 Ain Chock

Tél. : 0661946601 Total des frais engagés : 595,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Professeur BENNANI Saâd  
Chirurgien Urologue  
42, Bd. Abdelloumen - Casa  
Tél: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26 JAN 2024

Nom et prénom du malade : JABER Abderrahim Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : prostatisme

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

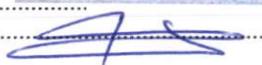
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 26/01/2024

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26 JAN 2024		C3	300,00	Professeur <i>Dr. N. S. S. S. S. S.</i> Chirurgien Urologue 42, Bd. Abdellatif Ben Casab Tél: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE MOUSSINE</i> MOUSSINE Leïla 334, Av. 2 Mars Prolongée Inaraïl Casablanca Tel 05 22 21 09 74	26/1/24	295,00

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**ODF PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412 21433552
D	00000000 00000000
B	00000000 00000000
G	35533411 11433553

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Professeur BENNANI Saâd

Chirurgien Urologue

Membre de l'European Association of Urology  
et de l'Association Française d'Urologie



الدكتور بناني سعد

أستاذ جامعي

جراح المسالك البولية والتناسلية

عضو الجمعية الأوروبية والفرنسية

لجراح المسالك البولية والتناسلية

Casablanca, le : 26 JAN. 2024

Mr JABER Abderrahim

147 ~~60~~ x 2 = 295 ~~00~~

① FLUTRAL

1 cp/j le soir + 2 mois



PPV. 147 DH 60

étier.

PHARMACIE MOUHSSINE  
MOUHSINE Leila  
834, Av. 2 Mars P't le Géel Inara  
Casablanca Tel 05 22 21 09 76

Professeur BENNANI  
Chirurgien Urologue  
42, Bd. Abdelmoumen  
Tél: 0522 23 10 23 / 0522



PPV. 147 DH 60

étier.

42, شارع عبد المؤمن - إقامة وليلي - الطابق الخامس - الدار البيضاء

42, Boulevard Abdelmoumen - Résidence Walili - 5<sup>ème</sup> étage - Casablanca

Tél.: 05 22 23 10 23 et 05 22 23 10 73 - GSM : 06 61 16 65 16